

**Nom commercial :** einzA Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****einzA Rapid-Primer, weiß****UFI:****EQQC-01UU-W001-UPC7****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

einzA Farben GmbH &amp; Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einzA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 2; H411

Flam. Liq. 3; H226

STOT RE 2; H373

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH08



SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques

**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**UFI:**

EQQC-01UU-W001-UPC7

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.  
 Evaluation vPvB  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
2	sulfate de baryum, naturel		
	7727-43-7 231-784-4 - -	-	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques		
	- 927-344-2 - 01-2119463586-28	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
4	xylène		

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	<b>oxyde de zinc</b>			
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,50 - < 25,00	% en poids
6	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>			
	- 905-588-0 - 01-2119488216-32	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
7	<b>éthylbenzène</b>			
	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Acute Tox. 4*; H332 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT RE 2; H373	< 2,50	% en poids
8	<b>hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate</b>			
	- 918-481-9 - 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	< 2,50	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(\* , \*\* , \*\*\* , \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
4	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-
5	-	-	M = 1	M = 1

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -; -
7	H373 -; organes de l'ouïe; -

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

**Nom commercial :** einZA Rapid-Primer, weiß

**Code produit:** 7610130

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 26.03.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

#### **Après contact cutané**

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### **Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### **Après ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Agent d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

#### **Agent d'extinction non approprié**

jet d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### **Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
	Titane (dioxyde de), en Ti		
	VLE (8h)	10	mg/m³
	Remarque/s	C2	
2	sulfate de baryum, naturel	7727-43-7	231-784-4
	<b>2006/15/EC</b>		
	Barium (soluble compounds as Ba)		
	VLE (8h)	0,5	mg/m³
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
	Baryum (composés solubles), en Ba		
	VLE (8h)	0,5	mg/m³
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
	<b>2000/39/EC</b>		
	Xylene, mixed isomers, pure		
	VLE (courte durée)	442	mg/m³ 100 ppm
	VLE (8h)	221	mg/m³ 50 ppm

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

	Résorbition de l'épiderme / sensibilisateur	Skin		
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Xylènes, isomères mixtes, purs				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm
	VLE (8h)	221	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	Remarque/s	*		
<b>4</b>	<b>oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Zinc (oxyde de)				
fumées				
	VLE (8h)	5	mg/m <sup>3</sup>	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Zinc (oxyde de)				
poussières				
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>	
<b>5</b>	<b>éthylbenzène</b>	<b>100-41-4</b>	<b>202-849-4</b>	
<b>2000/39/EC</b>				
Ethylbenzene				
	VLE (courte durée)	884	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	VLE (8h)	442	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm
	Résorbition de l'épiderme / sensibilisateur	Skin		
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Ethylbenzène				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm
	VLE (8h)	88,4	mg/m <sup>3</sup>	20 ppm
	Remarque/s	*		

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

## valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			<b>13463-67-7</b> <b>236-675-5</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>			<b>-</b> <b>927-344-2</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	21	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	330	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	570	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	212	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>			<b>-</b> <b>905-588-0</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	212	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>éthylbenzène</b>			<b>100-41-4</b> <b>202-849-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	180	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	77	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	293	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL ( consommateur )

Nom commercial : einzA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			<b>13463-67-7</b> <b>236-675-5</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	µg/m <sup>3</sup>
2	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>			<b>-</b> <b>927-344-2</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	21	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	71	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	570	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>			<b>-</b> <b>905-588-0</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>éthylbenzène</b>			<b>100-41-4</b> <b>202-849-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	15	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>xylène</b>		<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
2	<b>oxyde de zinc</b>		<b>1314-13-2</b> <b>215-222-5</b>	
	Eau	eau douce	17,9	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau marine	9	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau douce sédiment	182,8	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	201,9	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
sol	-	103,4	mg/kg	
concerne : Zn, poids sec				
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	124,5	µg/L	
3	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>		<b>-</b> <b>905-588-0</b>	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L

**Nom commercial :** einZA Rapid-Primer, weiß

**Code produit:** 7610130

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 26.03.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

	Eau	Eau dégagement intermittent	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
4	<b>éthylbenzène</b>		<b>100-41-4 202-849-4</b>	
	Eau	eau douce	0,1	mg/L
	Eau	eau marine	0,01	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,1	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	1,37	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau douce sédiment	13,7	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	2,68	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	9,6	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,02	g/kg
	concerne : aliments			

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

#### Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
Suivant le nom du produit	
<b>Odeur</b>	
de solvant	
<b>pH</b>	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	36 - 38 °C
Méthode	Closed Cup
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	> 200 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non applicable	
<b>Inflammabilité</b>	
Non applicable	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Valeur	> 0,6 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Valeur	< 7,5 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 100 hPa
Température de référence	50 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,40 - 1,50 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C
Méthode	DIN 51757
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	non miscible

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq$ 10 $\mu\text{m}$ ]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20 °C	
concerne		pH 7	
Source		ECHA	
3	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
log Pow		3,16	
Température de référence		20 °C	
Source		ECHA	
4	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
log Pow		3,17 - 7,22	
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	
Viscosité cinématique			
Valeur		26 - 28 sec	
Température de référence		20 °C	
Méthode		DIN EN 2431 (6 mm)	
Essai de séparation des dissolvants			
Valeur		< 3 %	
Température de référence		20 °C	
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
DL50	>	15000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50	>	3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
5	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
DL50	>	3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
6	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
DL50	>	15000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

## Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

## Nom du produit

einZA Rapid-Primer, weiß

## Remarque/s

Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

## Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Méthode	OCDE 402
Source	ECHA

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
einZA Rapid-Primer, weiß	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CL50		>	5,7 mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	Human Skin Model		
Méthode	OECD 431		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	Guinea pig		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity		
Méthode	OECD 487		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	rat		

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques - 927-344-2</b>
Méthode	OECD 479
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>3</b>	<b>xylène 1330-20-7 215-535-7</b>
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>4</b>	<b>oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5</b>
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>5</b>	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène - 905-588-0</b>
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)
Méthode	EU Method B.10
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>6</b>	<b>hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate - 918-481-9</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100, TA 102
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	orale
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	souris
Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	≥ 1000		mg/kg bw/d
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 443		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	1000		mg/kg bw/d
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

<b>2</b>	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>	-	<b>927-344-2</b>
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Cancérogénicité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition		orale	
NOEL		7500	mg/kg bw/d
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>	-	<b>927-344-2</b>
Méthode	OECD 453		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>4</b>	<b>oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>5</b>	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>	-	<b>905-588-0</b>
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	EU Method B.32		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		> 962	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		90	j
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>2</b>	<b>hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate</b>	-	<b>918-481-9</b>
Voie d'exposition		orale	
NOAEL	>=	500	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>
Donnée non disponible.

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Autres informations**  
Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>	-	<b>927-344-2</b>
LL50		10	30
Durée d'exposition			96
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>
CL50			7,6
Durée d'exposition			96
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>	<b>-</b>	<b>927-344-2</b>
LE50	10	- 22	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
NOEC	>	2,1	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 202		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>	<b>-</b>	<b>927-344-2</b>
NOEC		0,097	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques</b>	<b>-</b>	<b>927-344-2</b>
LE50		4,1	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source		ECHA	
Évaluation		Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.	
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Valeur		74,7	%
Durée		28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 F	
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		94	%
Durée		28	j
Méthode		OCDE 301 F	
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne		pH 7	
Source		ECHA	
3	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
log Pow		3,16	
Température de référence		20	°C
Source		ECHA	
4	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
log Pow		3,17	- 7,22
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB****Nom du produit**

einza Rapid-Primer, weiß

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** einzA Rapid-Primer, weiß

**Code produit:** 7610130

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 26.03.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.8 Autres informations

#### Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

<b>ADR/RID/ADN</b>	UN1263
<b>IMDG</b>	UN1263
<b>ICAO-TI / IATA</b>	UN1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADR/RID/ADN</b>	PEINTURES
<b>IMDG</b>	PAINT
Sources de danger	Hydrocarbures, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) zinc oxide
<b>ICAO-TI / IATA</b>	Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR/RID/ADN - Classe</b>	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30
<b>IMDG - Classe</b>	3
Étiquettes	3
<b>ICAO-TI / IATA - Classe</b>	3
Étiquettes	3

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR/RID/ADN</b>	III
<b>IMDG</b>	III
<b>ICAO-TI / IATA</b>	III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

<b>ADR/RID/ADN</b>	Signe conventionnel "poisson et arbre"
<b>IMDG</b>	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-E+S-E

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Nom commercial :** einZA Rapid-Primer, weiß

**Code produit:** 7610130

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 26.03.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)</b>
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

<b>Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation</b>
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX</b>	
Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3	75
2	2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	75
3	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75
5	propylbenzène	98-82-8	202-704-5	75
6	xylène	1330-20-7	215-535-7	75

<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2, P5c
Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.	

<b>Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)</b>	
Teneur en VOC	21,02 %

<b>Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules</b>	
Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: i, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l	
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l	

##### Prescriptions nationales

###### **Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**Nom commercial :** einZA Rapid-Primer, weiß

**Code produit:** 7610130

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 26.03.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
V	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
W	On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.
1	Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653846